



ICP

FACULTÉ
D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION

L'esprit grand ouvert sur le monde

ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025

**« ÊTRE UN PRATICIEN CHERCHEUR ACTEUR DE SON
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL »**

**INITIATION ET ÉLABORATION
DU TRAVAIL DE RECHERCHE
EN MASTER MEEF**

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS
FACULTE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
74, rue de Vaugirard – 75006 Paris



ICP

FACULTÉ
D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION

L'esprit grand ouvert sur le monde

Table des matières

Préambule	3
1. La place de la recherche dans votre formation	4
2. La recherche dans votre parcours	5
3. Le mémoire de recherche	9
Annexe 1. Le plagiat	19
Annexe 2. Engagement relatif au plagiat	21
Annexe 3. Grille d'évaluation de la soutenance	22
Annexe 4. Constituer la bibliographie – Norme APA 7.....	23
Annexe 5. Bibliographie sur la recherche	26
Annexe 6. Contenu de la couverture du mémoire	27

INITIATION ET ÉLABORATION DU TRAVAIL DE RECHERCHE EN MASTER MEEF

Préambule

« La recherche n'est pas que vérification, elle est surtout exploration [...] Une recherche aboutie est peut-être une recherche dans laquelle l'étonnement du chercheur est plus important lorsqu'il parvient au point d'arrivée qu'il ne l'était initialement au point de départ » (Mutuale & Berger, 2020, p. 148).

La recherche constitue un apport fondamental et central au sein de la formation. Elle permet de développer un travail réflexif qui conduit à questionner l'identité et les pratiques professionnelles, à s'interroger sans cesse pour se construire en tant que praticien-chercheur, capable de mieux comprendre le monde qui l'entoure, à remettre en question ses propres connaissances tout autant que sa posture professionnelle.

Ce document est destiné à vous aider à entrer dans le processus de la recherche tout au long des deux années de Master, se finalisant en M2 par la réalisation d'un mémoire et sa soutenance orale. Il en présente de façon synthétique les grandes lignes et explicite les principales règles de fond et de forme d'un travail de ce type. Il ne fait en aucun cas le tour des contraintes et des écueils méthodologiques. Il ne peut en cela se substituer aux séances de méthodologie dispensées par l'enseignant. Votre interlocuteur privilégié reste votre directeur de mémoire qui vous guidera, étape par étape, dans la réalisation du travail. Au-delà de ces précieux soutiens, il est de votre responsabilité d'acquérir et de structurer des connaissances tout au long de ces deux années de Master tout en informant vos encadrants de votre avancée. Votre vie professionnelle future vous confrontera à des exigences proches de ce travail : rigueur intellectuelle, clarté d'exposition des idées, synthèse et analyse critique de sources disparates, préparation d'un exposé et d'une discussion argumentée, etc. Le mémoire est finalisé au regard du stage autour duquel il est articulé¹. Il s'agit d'élaborer une question de recherche, de formuler des hypothèses (tentatives de réponse à votre question) et de les mettre à l'épreuve à partir de vos lectures, de vos analyses personnelles et de votre expérience professionnelle.

¹ cf. le référentiel de compétences qui sera à prendre en compte.

1. La place de la recherche dans votre formation

L'initiation à la recherche tient une place importante dans la formation de l'enseignant et du professionnel de l'éducation qu'il se trouve dans ou en dehors de l'école. Cet apprentissage a pour objectif, d'instaurer chez le futur professionnel une démarche systématique de confrontation de ses expériences du terrain avec ce que peuvent lui apporter la théorie, d'une part, et l'expérimentation, d'autre part, en termes de cadre, de réflexion et d'ouverture.

Que disent les documents officiels² ?

« Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master « MEEF », chaque étudiant réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation. »³

« Profil de l'enseignant et du personnel d'éducation au 21e siècle

*Il se fonde sur des données objectives (résultats d'évaluation, enquêtes, statistiques) et sur l'état actuel de toute la recherche pour orienter son action et ajuster ses pratiques professionnelles. **Praticien réflexif, il entretient un rapport critique et autonome avec son travail et s'inscrit dans une dynamique de développement professionnel continu. Il actualise ses savoirs et interroge ses pratiques.** » (p.3)*

« Objectifs, axes et attendus de la formation initiale

*Afin de former des professionnels aptes à mobiliser les connaissances scientifiques disponibles pour analyser et faire évoluer leurs pratiques, [ce cursus] **confronte les étudiants et les stagiaires aux travaux de recherche, leur donne les moyens de les analyser de manière critique et d'assurer une veille régulière afin de les exploiter dans leur enseignement. Il permet l'acquisition de savoirs opérationnels fondés sur l'expérience et l'analyse, adossée à la recherche, des pratiques professionnelles** » (idem, p.5)*

« Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel pratique réflexive et recherche (p. 26)

La préparation et l'analyse du stage, ainsi que l'initiation à / par la recherche effectuée dans le cadre du mémoire, permettent d'acquérir ou de renforcer des compétences (curiosité, recul réflexif, rigueur, prise en compte de la complexité) soutenant l'actualisation des connaissances et le développement professionnel tout au long de la carrière.

La formation procure les outils pour identifier les travaux des recherches susceptibles de permettre de questionner et d'améliorer en continu la pratique professionnelle.

² Extraits de l'arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ».

³ Article 19 de l'Arrêté du 27 août 2013.

La formation développe la capacité du professeur à questionner, individuellement et collectivement, sa pratique :

- Acquisition des cadres de l'analyse de pratique*
- Outillage et clés de compréhension des méthodes de recherche pour actualiser les connaissances scientifiques, didactiques, pédagogiques et éducatives*
- Analyse de pratiques innovantes documentées par la recherche*
- Implication dans une recherche-action en relation avec des chercheurs*
- Expérience d'une communauté de pratique professionnelle »*

La recherche est partie prenante dans la formation du futur enseignant et personnel de l'éducation comme elle le sera, ensuite, au sein du parcours professionnel. La présence de l'activité de recherche tout au long du master doit permettre d'envisager les métiers d'enseignement, d'éducation et de formation d'une nouvelle façon par une actualisation permanente de ses connaissances au regard des avancées pédagogiques et éducatives.

2. La recherche dans votre parcours

Les modules de recherche commencent dès le M1 au S1 et tout au long des deux années de master, de manière à permettre une entrée dans la recherche progressive et sur le long terme. La recherche vous permet de rentrer dans un processus de compréhension, elle ne fait pas de vous un expert, mais développe votre esprit réflexif par rapport à la posture et aux pratiques professionnelles.

Les modules de recherche sont compris dans l'UE Être un praticien chercheur acteur de son développement professionnel – EC Pratique réflexive et recherche :

2.1 Mentions 1^{er} et 2^m degrés - Parcours professeur des écoles, parcours professeur des lycées et collèges, parcours éducation physique et sportive

Chaque parcours a ses spécificités, aussi les contenus qui suivent peuvent varier légèrement d'un institut supérieur de formation à un autre.

S1 : Fondements de la recherche en éducation

=> Observation et problématisation des situations éducatives

=> Formation à la recherche documentaire

=> Formation aux outils numériques

S2 : Identification des outils de recherche

S3 : Enquêtes de terrain et analyse de données

S4 : Présentation de sa recherche

■ Fondements de la recherche en éducation S1

→ Observation et problématisation des situations éducatives

Cet enseignement est une initiation à la recherche et à l'analyse réflexive des pratiques d'enseignement et d'apprentissage. L'observation est mise au service de la problématisation et de la compréhension des situations éducatives. Il s'agit d'appréhender ce qu'est une question de recherche dans le cadre des travaux en sciences de l'éducation et dans la perspective du futur mémoire, de se familiariser aux méthodes d'observation tout en les situant par rapport à d'autres méthodes d'enquête, et de développer sa capacité à problématiser et à analyser des situations éducatives selon plusieurs points de vue (pédagogique, didactique, ethnographique etc.).

→ Formation à la recherche documentaire

Toute recherche prend appui sur un cadre théorique scientifique. Cet enseignement vise à initier à la recherche des documents (papiers ou numériques) les plus à même d'éclairer ou d'étayer sa recherche.

→ Formation aux outils numériques

Cet enseignement a pour objectif de donner les moyens « techniques » de rédiger et de mettre en forme l'écrit de recherche. (Mise en page – Notes de bas de page – Sommaire – Bibliographie etc.).

■ Identification des outils de recherche S2 (Méthodologie de la recherche et Séminaire de recherche)

Le cours de méthodologie permet d'approfondir la question de recherche et de présenter ce que signifie problématiser et émettre des hypothèses, ainsi que de travailler le lien entre la problématisation et la méthodologie de recherche choisie. Il permet également de présenter les différentes méthodes d'enquête en vue de préparer les expérimentations et enquêtes effectuées lors des stages. Le séminaire vient en appui du cours de méthodologie, afin que chaque étudiant(e) puisse présenter son avancée dans la recherche.

■ Enquêtes de terrain et analyse de données S3 (Méthodologie de la recherche et Séminaire de recherche)

Le cours de méthodologie permet de guider dans le travail d'enquête de terrain, en présentant la manière de procéder à l'analyse de données. Le séminaire de recherche permet d'approfondir ce travail selon les avancées de chaque étudiant(e).

■ Présentation écrite et orale de sa recherche S4 (Soutenance)

Un travail sur l'oral de soutenance (modalités de déroulement et entraînement) sera effectué dans le cadre des deux derniers séminaires du semestre 3.

La recherche est présentée et discutée au sein du groupe et permet de se préparer à l'oral de soutenance du mémoire

En parallèle, aura lieu un travail sur l'épreuve orale professionnelle du concours dans le cadre des ISFECS. En effet, une part importante de la recherche contribue également à travailler la présentation de l'oral professionnel liée aux épreuves du concours. Ainsi, la recherche n'est jamais dissociée ni du processus de formation professionnelle, ni de la préparation au concours.

« II. - Epreuves d'admission

II. – 2. Epreuve d'entretien.

*La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours **en valorisant ses travaux de recherche**, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes. »⁴*

2.2 Mention Encadrement éducatif - Parcours Cadres d'éducation

Deux options :

- Communauté éducative inclusive,

- Projet éducatif dans le champ culturel et interculturel.

S1 : Fondements de la recherche en éducation

=> Les recherches en éducation

=> La recherche au sein du master

S2 : Identification des outils de recherche

=> Observation et problématisation des situations éducatives

=> Séminaire de recherche

S3 : Enquêtes de terrain et analyse de données

=> Méthodologie de la recherche

=> Séminaire de recherche

S4 : Aide à l'écriture du mémoire et à la soutenance

=> Méthodologie de la recherche

=> Séminaire de recherche

⁴ Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles, <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/1/25/MENH2033191A/jo/texte>

■ **Fondements de la recherche en éducation (S1)**

Dans un premier temps, la présentation de différentes recherches en éducation sous ses multiples aspects, permet aux étudiants de mieux comprendre ce qu'est la recherche, et ce que sont les différentes recherches en sciences de l'éducation et ainsi mieux être en mesure de situer leur propre recherche. Dans un second temps, il s'agit de mieux appréhender les attentes et exigences du travail de recherche au sein du master et pour l'élaboration du mémoire, de comprendre de quelle manière pratiquer et adapter sa propre recherche.

■ **Identification des outils de recherche S2** (Méthodologie de la recherche et Séminaire de recherche)

Comprendre et construire une observation adaptée aux données recherchées. Ce parcours s'adresse à des professionnels du champ éducatif qui ne sont pas enseignants et qui accompagnent des jeunes au quotidien dans et hors du champ scolaire. Comment observer pour découvrir, pour comprendre la personne dans sa globalité ? Il s'agit d'une observation de la vie, directe et continue, qui se focalise sur le comportement d'une personne, de ses faits, gestes, attitudes, circonstanciés. Quelles sont les qualités requises pour cette observation ? Quelles sont les conditions d'un recueil de données fiable ?

■ **Enquêtes de terrain et analyse de données S3** (Méthodologie de la recherche et Séminaire de recherche)

Le cours de méthodologie accompagne les étudiants dans un travail d'enquête de terrain. Les séances permettent de concevoir un protocole de récolte et d'analyse de données en se familiarisant avec plusieurs techniques d'enquête (conduite d'entretiens de recherche, passation de questionnaires, observations) et différentes méthodes de recherche en sciences sociales. Le séminaire de recherche associé à ce semestre et au cours de méthodologie permet d'approfondir ce travail selon les avancées de chaque étudiant(e) et de mettre en dialogue sa pratique de recherche avec les discours des chercheurs et des autres étudiants. Le séminaire intitulé « Questions de recherche et recherche en question » vise à comprendre ce qu'est une recherche et à questionner les différents moments de la recherche.

■ **Aide à l'écriture du mémoire et à la soutenance S4** Méthodologie de la recherche et Séminaire de recherche)

Le cours de méthodologie permet de poursuivre l'aide aux analyses de corpus des étudiants et de les aider dans l'écriture du mémoire. Le séminaire permet de présenter et de discuter sa recherche au sein du groupe et de travailler la présentation orale de la soutenance.

➔ **La méthodologie de la recherche**

Cet enseignement vise à accompagner l'entrée de l'étudiant(e) dans la construction de son mémoire en lui fournissant les fondements épistémologiques et méthodologiques de la recherche dans le champ des sciences de l'éducation. L'enseignement repose sur les enjeux et attendus du mémoire en master MEEF. Il prend en charge une initiation à la recherche bibliographique et documentaire, aux méthodes de recherche en sciences de l'éducation et aux différents outils méthodologiques de recueil et d'analyse de données.

→Le séminaire de recherche

Le séminaire de recherche met en place un temps d'échange critique à partir de l'avancée du travail engagé par les étudiants. C'est un moment de partage d'expériences, et de confrontation entre l'enseignant et les étudiants sur leur objet de recherche respectif. Un ou plusieurs séminaires thématiques et disciplinaires peuvent être proposés, afin de permettre à l'étudiant(e) un accompagnement au plus près de son objet de recherche et de ses terrains d'enquête.

3. Le mémoire de recherche

3.1 Présentation des objectifs du mémoire

Le mémoire constitue l'un des volets particulièrement importants et novateurs de la validation du diplôme de master, comme le signifie la circulaire du 17 octobre 2008 relative à la « mastérisation des concours » :

*« Il ne saurait y avoir de master sans une authentique **formation par la recherche**. Cette formation visera d'une part à permettre au futur enseignant une lecture informée et critique des travaux de recherche susceptibles d'éclairer sa pratique, dans son domaine disciplinaire de compétence ou dans les domaines scientifiques qui peuvent avoir une pertinence pour les questions d'éducation, d'autre part à permettre une initiation à la recherche impliquant chaque étudiant. »* (p. 2)

L'objectif fort de ce travail de recherche réside donc bien dans la capacité à construire un dialogue avec une ou plusieurs disciplines scientifiques en matière d'éducation (sciences de l'éducation, psychologie, sociologie, etc.). Ce projet se trouve donc pleinement inscrit au cœur des apprentissages que vous effectuez d'une part, et est donc indissociable des stages et expériences de terrain que vous réalisez d'autre part.

L'originalité de ce mémoire de recherche à finalité professionnelle repose sur le postulat que les savoirs scientifiques et les expériences en situation ne vont pas l'un sans l'autre : théorie et pratique sont indissociables. **Le mémoire ne peut donc pas se contenter d'être un mémoire de stage ou un écrit relatant votre seule construction professionnelle à la première personne.** Vous devez progressivement construire une question de recherche qui doit être étayée et fondée sur une enquête de terrain, d'une part, et sur des travaux de recherche reconnus que vous vous serez appropriés, d'autre part. Pour y parvenir, plusieurs séances de cours ainsi qu'un accompagnement par un directeur de mémoire tout au long de l'année à venir ont été mis en place.

Les textes officiels, ne parlent pas de mémoire professionnel mais bien de l'utilisation de la recherche au profit d'une formation et d'une pratique professionnelle.

Dans ces circonstances, il s'agit d'un travail à la portée de tout étudiant(e) de master, mais qui exige patience et régularité – tant au départ de l'enquête que dans la phase de rédaction – afin de ne pas se retrouver rapidement surchargé par le travail. Le cours de méthodologie et les conseils de votre directeur de mémoire viseront souvent à vous rappeler les échéances qui rythment chaque étape de l'élaboration d'un mémoire de recherche.

3.2 Enjeux et qualités attendues

Le mémoire participe à la construction de l'identité professionnelle. Il permet :

- de mettre en mots des observations sur le terrain, des questions, des hypothèses, des constats, des réponses,
- de prendre conscience d'un problème spécifique concernant sa pratique professionnelle et plus généralement d'un problème de la profession dans son ensemble,
- de réfléchir sur sa pratique et de se forger un esprit critique en confrontant des pratiques et des discours théoriques,
- de s'approprier des savoirs et des compétences (connaissance, capacité, attitude),
- de conduire à une distanciation de la pratique, par l'appropriation d'éléments théoriques notamment.

Pour atteindre cet objectif, il requière les attitudes et qualités suivantes :

- « *Ecrire pour analyser et penser sa pratique* » (BO n°15 du 11 avril 2002, p. 14)

Le mémoire est « une production écrite personnelle, qui associe une problématique pédagogique élaborée à des éclairages théoriques, enrichis de l'expérience auprès des élèves. Dans la mesure où il impose le recul critique, l'étayage documentaire et l'entraînement à une forme d'écriture longue, il représente l'aboutissement de la démarche réflexive développée au cours de la formation. »

- Formaliser sa pensée

- « *qualité de l'argumentation : le mémoire de recherche doit répondre aux critères d'une argumentation cohérente, à savoir présenter des affirmations justifiées, envisager des objections, contextualiser les conclusions, notamment.* »
- « *qualité de l'expression écrite, la lisibilité : ce travail exige une véritable « écriture filée », qui ne soit pas une juxtaposition d'alinéas et de documents. Il doit comprendre tous les éléments « d'un écrit long » (introduction, transitions, conclusion), articuler discours argumentatif, narratif et référentiel.* »

- Penser en lien avec la théorie

Les éléments théoriques sont là pour vous aider à mettre en discussion la question de recherche que vous posez. Quelle que soit l'originalité de la question de recherche que vous allez élaborer, il est toujours sage de se dire que d'autres ont déjà eu l'opportunité d'adresser des questions proches, voire très voisines, que vous vous devez donc d'intégrer, pour en tirer parti, mais aussi pour prouver que vos propres observations et éléments d'enquête ont un intérêt *réel* et *apportent* quelque chose aux réflexions et débats préexistants à votre travail. Il ne s'agit pas de développer une partie théorique pour satisfaire aux exigences universitaires. La partie théorique constitue un apport primordial permettant de construire la problématisation, de structurer la méthodologie et ainsi de mieux affiner la question de recherche et les hypothèses et de pouvoir les éprouver tout au long de la recherche.

- **Mettre en lien la théorie et la pratique**

La théorie présente une explication générale et complexifiée des phénomènes. Elle sert :

1. À décrypter une réalité singulière (un terrain, une question précise) dans une perspective de description et d'explication. **La théorie est un cadre de référence qui permet d'étudier votre objet de recherche.** Les analyses que vous effectuerez à partir du terrain questionnent la théorie. Elles la bousculent, la font avancer. En d'autres termes, le regard critique est double : la théorie permet d'interroger la pratique et inversement. Il ne s'agit donc pas de reproduire des idées toutes faites (qui ne viennent pas de vous), mais de faire émerger un questionnement nouveau qui vous est propre, qui est à la base d'un développement professionnel, même s'il peut vous paraître modeste.

2. À faire le lien entre des terrains différents, autrement dit à comparer des situations différentes au travers de ce qu'elles ont de général (de quoi mon terrain est-il représentatif ? En quoi mon sujet est-il relativisé et expliqué par la littérature scientifique ? À quelles théories, à quelles catégories générales de problèmes mon terrain renvoie-t-il ?).

3.3. Démarche d'accompagnement

Dans le cadre du programme du master MEEF « Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation », le mémoire de recherche s'inscrit au sein d'une UE commune à tous les parcours et intitulée *Être un praticien chercheur, acteur de son développement professionnel*. Cette UE est présente du semestre 1 au semestre 4 pour une formation à la recherche progressive sur les deux années. L'accompagnement s'effectue de manière collective (méthodologie de la recherche et séminaire de la recherche), et de manière individuelle (par un directeur-une directrice de mémoire).

- Un **cours de méthodologie de la recherche** développe les objectifs présentés succinctement dans ce document et a pour but de vous initier aux méthodes concrètes d'enquête en milieu éducatif et scolaire.
- Un **séminaire de recherche dirigé** par une personne habilitée met en place un temps d'échange critique à partir de l'avancée du travail engagé par les étudiants. C'est un moment de partage d'expériences, et de confrontation entre l'enseignant et les étudiants sur leur objet de recherche respectif.
- Un **accompagnement par un directeur – une directrice - de mémoire habilité(e)** est obligatoirement mis en place sous forme d'échanges réguliers tout au long du travail de recherche et de rédaction du mémoire. Il appartient à chacun (e) de se mettre en contact le plus rapidement possible dès l'attribution d'un directeur ou d'une directrice de mémoire. L'accompagnement fait l'objet d'une évaluation par le directeur- la directrice - de mémoire dans la note finale.

3.4. La mise en forme du mémoire

L'écriture du mémoire obéit à des normes de présentations incontournables dans le cadre d'un travail de recherche en master. L'absence de respect de ces normes est prise en compte dans la note finale (cf. Procès-Verbal de soutenance Annexe 2)

3.4.1. Structuration du mémoire (1)

Matériellement, le mémoire est présenté de la façon et dans l'ordre suivants :

- 0 - couverture plastifiée (si format papier)
- 1 - couverture (cf.3.4.5)
- 2 - page de remerciements
- 3 - en exergue, une déclaration signée qui engage l'auteur quant à l'originalité du travail présenté pour la soutenance (cf Annexe 2)
- 4 - sommaire paginé
- 5 - introduction générale (cf 3.4.4)
- 6 - corps du mémoire
- 7 - conclusion générale
- 8 - références bibliographiques (cf.3.4.7)
- 9 - liste paginée des éventuels graphiques, figures, tableaux et illustrations
- 10 - annexes numérotées (cf. 3.4.8)
11. - 4^{ème} de couverture avec résumés et mots-clés (cf.3.4.5)

3.4.2. Structuration du mémoire (2)

- Police « Times New Roman » obligatoire pour le corps du texte
- Taille 12
- Interligne 1,5
- Marges à 2,5 cm.
- Texte justifié
- Pagination à partir de l'introduction jusqu'aux annexes incluses.
- Usage des notes de bas de page, notamment pour certaines sources (cf. notes de bas de page 3.4.9)

3.4.3. Structuration du mémoire (3)

Le nombre minimum de pages est de **50 pages hors illustrations et hors annexes**. S'il s'agit d'une indication à respecter scrupuleusement, le véritable enjeu réside bien évidemment dans la qualité du travail et non dans le nombre de pages. L'étudiant(e) apportera un soin tout particulier à l'introduction et à la conclusion.

3.4.4. Contenu de l'introduction

L'introduction demande une attention toute particulière car c'est l'espace dans lequel l'étudiant(e) va présenter son projet de recherche. Elle comprendra obligatoirement les éléments ci-dessous, leur présence étant prise en compte dans l'évaluation (cf. Procès-Verbal de soutenance Annexe 2)

1. Présentation de l'objet de la recherche
2. Intérêts et enjeux de la recherche
3. Définition des termes du sujet
4. Formulation de la problématique et, le cas échéant, de la ou des hypothèses.
5. Méthodologie utilisée (y compris une brève présentation du terrain de recherche)
6. Annonce de plan

3.4.5. Contenu du corps du mémoire

Le mémoire est structuré en parties. Le nombre de parties est laissé à la discrétion de l'étudiant(e) mais il est recommandé de ne pas excéder 3 parties.

Toutes les parties s'efforceront de respecter la même logique.

- ⇒ **Une introduction partielle** en début de chaque partie renvoie à l'objet qui y sera traité, aux enjeux qui lui sont liés et à la (ou aux) question(s) que vous y poserez.
- ⇒ Chaque partie va se décliner en sous-parties correspondant à des unités de sens reliées entre elles par le fil directeur de la question posée.
- ⇒ Le déroulement de chaque partie et le lien entre les parties sont portés par le fil directeur de la problématique.
- ⇒ **Une conclusion partielle** à la fin de chaque partie vous sert à la fois à reprendre, pour y répondre, la (ou les) question(s) posé(es) au début et à rédiger la transition. Les transitions seront particulièrement soignées afin de garantir l'unité de l'ensemble.

Dans l'ensemble du travail on retrouvera les éléments suivants, constitutifs de la recherche :

- la contextualisation des situations qui ont mené à la préoccupation de recherche,
 - une problématique menant à la construction de l'objet de recherche par une revue critique de littérature scientifique,
 - une problématique permettant d'aboutir à la question de recherche qui est à expliciter,
 - la méthodologie précisément présentée et discutée avec la présentation des limites de l'enquête,
 - l'analyse des données de l'enquête argumentée et justifiée. Les résultats obtenus et leur interprétation sont mis en discussion, ainsi que les hypothèses, qui sont reprises et discutées.
- La qualité du mémoire réside en grande partie dans la mise en évidence d'un questionnement.**

3.4.6. Contenu de la conclusion

La conclusion générale du mémoire reprend les éléments principaux de la recherche et ses apports, les hypothèses y sont validées ou invalidées et une forme de réponse est apportée à la problématique.

Une ouverture éventuelle présente des perspectives futures de recherche.

3.4.7. Contenu de la couverture du mémoire⁵

Sur la 1^{ère} de couverture figureront, dans l'ordre : le nom de l'Université puis le nom de l'Institut dont fait partie l'étudiant(e), le type de master présenté, le titre du mémoire, le nom de l'étudiant(e) (présenté par :), le nom du directeur du mémoire, la session.

Sur la 4^{ème} de couverture figureront :

- Un résumé en français de 1700 caractères maximum, espaces compris, permettant de comprendre la problématique abordée et la démarche utilisée.
- Dans la mesure du possible, un résumé de même nature en anglais.
- 5 mots clés minimum en français et en anglais illustrant le contenu du mémoire.

⁵ Cf. exemple en Annexe 6.

3.4.8. Citations

Tout élément, idée, théorie, schéma, etc. empruntés à une source extérieure doit être référencé.

Tout propos emprunté à une source extérieure doit être cité entre guillemets et référencé. Une citation jusqu'à 5 lignes est intégrée dans le corps de texte ; toute citation supérieure à 5 lignes doit faire l'objet d'un paragraphe autonome, en retrait.

La référence de la théorie ou de la citation s'opère en plaçant directement dans le corps de texte entre parenthèses le nom de l'auteur, l'année d'édition, et la page s'il y a lieu, comme l'**exemple** qui suit : « **la citation en norme APA** » (**Auteur, année, page**). Vous veillerez à rendre lisible le plus possible votre texte en plaçant la référence à la fin de la phrase.

3.4.9 Note de bas de page

La note de bas de page peut être utilisée pour d'autres sources telles que des textes de lois, des archives, des sources internet, des rapports, des travaux d'élèves etc. Elle est indiquée dans la même police et sera de 2 points inférieure à la taille de la police utilisée dans le corps de texte.

3.4.10 Bibliographie/ Sitographie

Tous les documents (ouvrages, articles, textes réglementaires, documents internes d'établissements scolaires, mémoires etc.) cités dans votre mémoire doivent y figurer.

La bibliographie doit être organisée. Son contenu et sa présentation sont pris en compte par le jury évaluant votre mémoire. Devront y figurer **obligatoirement** 2 ouvrages scientifiques et 3 articles de recherche *a minima*.

Un exemple de la bibliographie **selon la norme APA** est donné en Annexe 4 (cf. également les documents fournis en cours de méthodologie).

3.4.11. Annexes

On trouve en annexe tous les documents trop volumineux pour figurer dans le corps du texte mais qui sont indispensables pour comprendre votre travail ou étayer vos arguments.

Il s'agira notamment, si cela s'avère nécessaire :

- de la présentation des grilles d'analyse et des questionnaires d'enquête réalisés pour mener vos entretiens et/ou vos observations.
- de la retranscription complète ou partielle des entretiens (question à aborder avec le directeur de mémoire) et/ou de la synthèse des observations réalisées.
- de documents internes d'établissements.

Chaque annexe fera l'objet d'un titre. À la suite de vos 50 pages, qui s'achèvent par votre bibliographie, et si vous avez des annexes, vous devez présenter un sommaire de ces dernières. Le mémoire fait l'objet d'une seule pagination du début à la fin.

3.4.12 Reliures et exemplaires

Chaque ISFEC est libre de demander une ou plusieurs versions papier à ses étudiants pour son propre usage (archivage, jurys de soutenance).

Le mémoire sera alors plastifié et relié. L'exemplaire destiné à la bibliothèque universitaire est obligatoirement **collé** pour des contraintes d'archivage. Les exemplaires destinés aux

membres du jury peuvent être en **recto-verso**.

En tout état de cause, l'étudiant(e) veillera à imprimer un exemplaire pour lui-même en vue de la soutenance.

3.5 Le dépôt du mémoire de master en vue de la soutenance

La date limite de dépôt du mémoire est notifiée aux étudiants en début d'année universitaire dans le Règlement Pédagogique.

La version numérique du mémoire devra impérativement être déposée sur la plateforme Moodle de l'ICP (formation.icp.fr) dans l'espace Faculté d'Éducation / Master Enseignement, Education et Formation (MEEF) / Dépôt du mémoire 2024-2025.

Le mémoire sera déposé dans son intégralité et **en un seul fichier** en version PDF (de la 1^{ère} à la quatrième de couverture, annexes incluses).

Le document mémoire devra être nommé de la façon et dans l'ordre suivant :

Année_ Master MEEF Parcours_ NOM (de naissance)_Prénom_Titre

Exemples :

2024-2025_MASTER MEEF 1D_DUPUIS Julie_La didactique en anglais au cycle 2

2024-2025_MASTER MEEF 2D_DURAND Pierre_Le référentiel de compétences

en collège 2024-2025_MASTER MEEF EE_MARTIN Camille_Le rôle du CPE

Le dépôt de mémoire sur la plateforme Moodle (formation.icp.fr) correspond à sa remise officielle pour la validation. Aussi, le défaut de dépôt sur cette plateforme entraine l'invalidation de la soutenance

Il faudra compter au minimum trois semaines entre la date du dépôt du mémoire et la date de soutenance.

3.6 La soutenance du mémoire

Le mémoire est soutenu devant un jury de deux ou trois personnes. Le jury est composé du directeur du mémoire, d'un second lecteur spécialiste quant au domaine de recherche présenté et, dans la mesure du possible pour certains sujets spécifiques, du tuteur de terrain de l'étudiant(e). **L'équilibre entre juré universitaire et juré professionnel⁶ sera respecté au sein de chaque jury.** En cas d'impossibilité du respect de cette règle, il sera fait appel à un jury d'harmonisation présidé par le doyen de la Faculté d'Education.

La soutenance se déroule en 4 temps :

- 15 mn de présentation de sa recherche par l'étudiant(e)
- 15-20 mn d'échange avec le jury.
- Délibération
- Communication de l'avis du jury

L'évaluation, devant faire l'objet d'une validation par le jury de Sorbonne Université, n'est

⁶ Chaque jury doit comporter au moins un membre docteur. Ce mémoire doit être original. Tout étudiant(e) qui remettrait un texte dont une partie aurait été copiée sur internet, sur des documents écrits, ou serait trop clairement issue d'un cours prodigué dans le courant de l'année, sans référencement précis, verrait la validation de son travail soumise à la décision du conseil de discipline de l'ISP-Faculté d'Éducation.

pas communiquée au moment de la soutenance.

3.7. La validation du mémoire

Le mémoire est obligatoire pour la validation de l'UE et par voie de conséquence pour l'obtention du master. **Un mémoire non rendu entraîne l'invalidation de l'UE concernée.**

3.7.1 Le système de compensation

En M1, au sein du bloc « Être un praticien chercheur acteur de son développement personnel », les UE 8 et 18 *Pratique réflexive et recherche* ainsi que les UE 9 et 19 *Pratiques réflexive et développement professionnel* sont compensables entre elles.

En M2, au sein du bloc « Être un praticien chercheur acteur de son développement personnel », les UE 26 et 27 *Pratique réflexive et recherche* (UE 28 et UE 29 pour la mention encadrement éducatif) ainsi que les UE 33 et 34 *Pratiques réflexive et développement professionnel* (UE 38 et UE 39 pour la mention encadrement éducatif) sont compensables entre elles.

Les quatre UE de chaque année se compensent entre elles. En revanche, **le bloc 3 n'est pas compensable avec les autres blocs.**

3.7.2. Le plagiat

Le mémoire déposé est soumis au logiciel de détection du plagiat OURIGINAL⁷. En cas de suspicion de plagiat, l'ISFEC dont dépend l'étudiant(e) en sera informé avant la soutenance afin qu'il en soit tenu compte.

Le plagiat est la reproduction in extenso et longue d'une partie de livre, d'article ou de texte sans référence à la source. Pour éviter celui-ci, quand un extrait semble pertinent et éclairant pour le mémoire, il faut faire une **citation**.

En cas de plagiat avéré, le premier degré de sanction prévu par le Règlement Pédagogique est l'attribution de la note zéro au mémoire. L'étudiant(e) peut, par ailleurs, être convoqué à un Conseil de discipline qui statuera sur un éventuel second degré de sanction (blâme, défaillance à l'EC, invalidation du semestre, invalidation de l'année d'étude, exclusion temporaire ou définitive de l'ICP). Le Conseil de discipline peut, le cas échéant, décider de saisir une juridiction administrative civile, le plagiat étant puni par la loi⁸ (cf. Annexe 1).

Le mémoire doit impérativement inclure, avant le sommaire, un engagement de l'étudiant(e) quant à l'originalité du travail présenté (cf. Annexe 2).

⁷ Le système anti-plagiat OURIGINAL, disponible à : <https://www.ouriginal.com/fr/>

⁸ Loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics, les articles L111-1 à L122-4 du Code de la Propriété intellectuelle et le Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

3.7.3. L'usage de l'Intelligence Artificielle.

Introduction :

La rédaction et la soutenance du mémoire de master sont des moments privilégiés du parcours d'un étudiant. C'est pour lui l'occasion d'entraîner et de développer ses compétences scientifiques.

Ce document a pour objectif d'encadrer l'utilisation des IA génératives dans le cadre du mémoire de Master.

En effet, les capacités de ces outils pourraient déboucher sur des usages de substitution aux démarches intellectuelles attendues, et non pas d'assistance, ce qui constituerait un cas de triche et passible de sanctions.

Les IA génératives (ChatGPT, Gemini, MidJourney, Dall-e, Vertex, etc.) sont des outils de création autonome de contenu. Elles visent à produire des réponses semblables à celles que formulerait un humain.

Utilisées avec discernement, elles permettent d'assister les étudiants dans leurs activités d'élaboration et de production de textes et d'obtenir des gains de temps et d'efficacité.

Usages interdits :

L'évaluation du mémoire se décompose en plusieurs compétences :

CC7 : français écrit et oral

CC9 : la recherche documentaire et le numérique et son usage

CC14 : le processus de la recherche, problématique, méthodologie, analyses

CC3 : contenu et connaissances, apports théoriques

Cela concerne également :

- Aide à la rédaction
- L'introduction de données sensibles (de santé, médicaux, classement de la population, etc.)
- L'introduction de documents non publiés

C'est le travail de l'étudiant et non de l'IA générative qui doit être évalué. Utiliser l'IA dans un de ces processus est **rigoureusement interdit**.

Il y a de fortes chances que les phrases générées pour la rédaction d'un texte soient basées sur des travaux existants. **Si ce travail n'est pas correctement cité, il s'agit de plagiat.**

Si vous apportez des données sensibles ou des documents soumis à la propriété intellectuelle (une nouvelle méthode, ou la description d'un matériau unique, une autre invention, etc.) qui n'est pas encore protégée, ils seront intégrés aux sources des IA. Or, les données à caractère privé seront partagées et l'auteur perdra tous les droits de protection de sa production.

Sanctions :

Pour un usage repéré d'écriture du mémoire fait avec l'IA (quelques parties) : le jury interrogera l'étudiant lors de la soutenance du mémoire et pourra évaluer le travail en conséquence. Le jury est alors souverain quant aux niveaux de compétences attribués pour les quatre compétences évaluées pour le mémoire.

Pour un usage repéré de l'écriture complète du mémoire fait avec l'IA, l'étudiant passera en

conseil de discipline, qui statuera sur la sanction possible pouvant aller jusqu'à invalider l'année de master.

Usages tolérés avec précaution :

Dans tous ces cas l'utilisation d'IA génératives implique nécessairement une relecture critique de la part de l'étudiant, afin de s'assurer que le propos est conforme à l'original.

Il sera toléré un usage modéré avec des précautions pour les cas suivants :

- Aide pour un résumé d'un ouvrage ou d'un article
- Aide pour une traduction du résumé d'un ouvrage ou d'un article
- Aide à la correction orthographique
- Aide à la génération des idées de recherche ou d'une problématique dans les phases précoces de la recherche

En effet, l'étudiant doit être conscient des limitations et des défauts de ces outils :

Il est possible d'obtenir des réponses qui sonnent justes mais ne correspondant à aucune réalité. L'objectif de ces outils est avant tout de mimer l'humain et non de donner une réponse exacte.

Cela peut se manifester par des éléments irréels, comme des données inexistantes/fausses, des associations d'idées irréalistes ou des conclusions tirées à partir des fakes news.

Il convient de vérifier soigneusement si les idées générées proviennent de sources existantes et d'ajouter les références appropriées si nécessaire. Parfois les références peuvent être inventées par l'IA.

Dans les cas d'une utilisation dans les phases précoces de la recherche, il est recommandé de conserver un exemplaire de cette production dans sa forme brute, pour des questions de traçabilité dans le cadre des activités de réalisation du mémoire.

Conclusion :

Nous rappelons que les IA génératives ne sont pas des outils scientifiques. Non seulement ces outils peuvent échapper au contrôle complet de l'utilisateur, mais aussi les risques cognitifs de dépendance et de perte d'autonomie dans le travail intellectuel ne sont pas à négliger.

Afin de garantir l'intégrité scientifique des démarches des étudiants⁹, la transparence dans les démarches s'impose, pour cela, l'utilisation de modèles génératifs doit être explicitement mentionnée (y compris la finalité et la procédure d'utilisation).

⁹ Allea (2023). *The European Code of Conduct for Research Integrity*. Révisé Edition. DOI 10.26356/ECOC
Commission européenne (2024). *Bâtir l'avenir numérique de l'Europe. Législation sur l'IA*. <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/regulatory-framework-ai>

Annexe 1. Le plagiat

1. Le plagiat consiste au minimum en la communication écrite ou orale d'une phrase ou d'une partie de phrase ou même d'une reformulation d'une phrase ou partie de phrase produite par un auteur autre que la personne qui la communique sans que celle-ci signale l'identité de cet auteur et sans qu'elle utilise, en cas de transmission écrite, des guillemets et une référence bibliographique, de façon à laisser supposer que cette phrase ou cette expression sont de sa propre production. Le plagiat est un délit : il constitue une contrefaçon enfreignant les droits de la propriété intellectuelle ainsi qu'un faux et un usage de faux.

2. Dans le cadre d'un examen universitaire d'État, le plagiat représente une fraude grave qui expose à l'annulation totale de son cursus, à l'interdiction (pouvant durer plusieurs années) d'inscription à l'Université et aux concours de recrutement proposé par l'État, ainsi qu'à d'autres poursuites selon les décisions du Conseil de discipline de l'Université concernée.

3. En conséquence lors de la rédaction du mémoire de recherche, comme lors de toute autre réponse à la consigne d'un examen visant l'évaluation des connaissances et compétences d'un candidat à l'obtention du master ou ce candidat, dans le cas où une production écrite comporterait un plagiat tel que défini ci-dessus, son auteur serait ajourné à ou aux EC concerné(s) lors du Jury afférent (la mention « Absent » sera portée sans attribution d'aucune note, pas même d'un zéro, étant donné que le plagiat est assimilable à la non-remise par le candidat d'une production qui lui soit propre) et la possibilité d'un rattrapage dépendra de la décision d'un Conseil de discipline de l'ISP-Faculté d'Éducation qui décidera en outre, si besoin est, du déclenchement d'autres mesures disciplinaires.

4. L'ISP-Faculté d'Éducation en cas de plagiat, appliquera les sanctions que lui autorisent *la Loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics*, les articles L111-1 à L122-4 du *Code de la Propriété intellectuelle* et le *Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur* (ces textes figurant dans l'Annexe 1 : *Législation de référence du Règlement pédagogique en matière de plagiat, de fraude et d'incivilité des étudiants lors des inscriptions au Master et des examens permettant son attribution*).

5. En application de la même législation, lors de tout examen d'évaluation des connaissances et compétences requises pour la validation d'un EC, en conséquence lors de la présentation d'un mémoire de recherche rédigé, tout étudiant(e) se présentant, par fraude, comme l'auteur d'un écrit dont une tierce personne s'avère être l'auteur en partie ou en totalité, cela involontairement de la part de cette tierce personne (victime alors d'un « copiage » ou « pillage ») ou cela volontairement de la part de celle-ci (agissant alors comme « auteur clandestin ») sera soumis aux mêmes mesures disciplinaires que celles menaçant le plagiaire et présentées dans le point 2 de cet article.

6. La tierce personne qui aurait été volontairement l'auteur de tout ou partie de l'écrit susmentionné dans le point 5, si elle s'avère être étudiant(e) au sein des formations de l'ISP-Faculté d'éducation, est exposée aux mêmes mesures disciplinaires que l'étudiant(e) aidé par elle dans la fraude.

7. Pour permettre à l'étudiant(e) présentant un texte lors d'un examen d'évaluation des connaissances et compétences requises pour la validation d'un EC ou à l'étudiant(e) présentant son mémoire de recherche rédigé, de signaler qu'il n'est pas soupçonné d'un plagiat ou d'une fraude, celui-ci doit systématiquement rédiger en introduction à sa production écrite la déclaration suivante : « *Je soussigné, Nom Prénom, certifie que le texte qui suit ne comporte aucun emprunt dissimulé, a été conçu et rédigé par moi seul, sans aucune aide d'autrui, et ne comporte aucun plagiat. Je déclare avoir pris connaissance, par la lecture de l'article consacré au plagiat dans le document intitulé « L'élaboration du mémoire de recherche – Objectifs et charte du mémoire », des sanctions auxquelles je m'expose s'il s'avère que je commets une fausse déclaration en certifiant cela. »*

Annexe 2. Engagement relatif au plagiat

Je soussigné(e),

Nom Prénom..... ,

certifie qu'il s'agit d'un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité. Je certifie, de surcroît, que je n'ai ni recopié, ni utilisé des idées ou des formulations tirés d'un ouvrage, article, cours ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets.

Fait à :

Signature

Annexe 3. Grille d'évaluation de la soutenance

Compétences		Ecrit de recherche		Niv 0	Niv 1	Niv. 2	Niv 3	Niv. 4
<p>CC3 : Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.</p> <p><i>Connaître les processus et mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche. Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'action éducative</i></p>		<p>-Pertinence de la problématique Qualité et intérêt de la question de recherche ; Mobilisation des travaux de recherche et des données de terrain.</p> <p>-Le cas échéant, formulation, explicitation et discussion des hypothèses de recherche - Pertinence des éléments d'enquête de terrain et théoriques, et de leur exploitation.</p> <p>-Articulation et équilibre entre théorie et pratique, éléments théoriques, éléments de terrain, résultats et analyse</p> <p>-Articulation et équilibre entre théorie et pratique, éléments théoriques, éléments de terrain, résultats et analyse</p> <p>- Cheminement, investissement et capacité de déplacement intellectuel de l'étudiant au cours de l'année de recherche. (évalué par le directeur de mémoire)</p>						
<p>CC14 : Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.</p> <p><i>Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques. Réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.</i></p>		<p>-Bibliographie et références textuelles normées Cohérence et pertinence des références bibliographiques et de leur mobilisation dans le corps du mémoire</p> <p>-Respect de la norme inscrite dans la Charte (1ère de couverture et déclaration de non-plagiat signée, sommaire, résumé et mots-clés en 4ème de couverture, 50 pages minimum hors annexes, ...)</p>						
<p>CC7 : Maîtriser la langue française à des fins de communication.</p> <p><i>Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.</i></p>		<p>-Langue, orthographe et qualité argumentative</p>						
		Soutenance orale		Niv 0	Niv. 1	Niv. 2	Niv. 3	Niv. 4
<p>CC7 : Maîtriser la langue française à des fins de communication.</p> <p><i>Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.</i></p>		<p>-Langue et qualités argumentatives</p>						
<p>CC14 : Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.</p> <p><i>Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques. Réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles</i></p>		<p>- Présentation des intérêts et limites du mémoire. - Prise de recul par rapport à l'écrit. - Perspectives et posture professionnelles. - Argumentation face aux questions.</p>						
CC3 :	CC 14 :	CC 9 :	CC7 :					

Annexe 4. Constituer la bibliographie – Norme APA 7

En sciences de l'éducation les références de document suivent la norme APA 7 (American Psychological Association) dans toutes les publications et activités scientifiques des sciences de l'éducation. Vous pourrez retrouver l'intégralité des règles dans l'ouvrage de l'APA, *Publication Manual of the American Psychological Association : the official guide to APA style* (7e édition). Certaines règles sont également en ligne (<http://doctolib.uliege.be/apa>) et vous pouvez retrouver les principales indications et règles ci-dessous.

1. Citer un ouvrage

1.1 Ouvrage imprimé

Auteur, A. (Année). *Titre de l'ouvrage*. Editeur.

Philippot, P. (2011). *Emotion et psychothérapie* (2^e éd.). Mardaga.

Remarque : s'il y a deux auteurs, les deux noms devront figurer dans la référence, séparés d'un &. S'il y en a plus de six, on ne mentionnera que l'auteur principal suivi d'un : et al.

1.2 Ouvrage en ligne (avec DOI¹⁰)

Auteur, A. (Année). *Titre de l'ouvrage*. Lieu d'édition. DOI.

Fournier, M. (2018). *Les Grands Penseurs de l'éducation*. Editions Sciences Humaines.
<https://doi.org/10.3917/sh.fourn.2018.01>

1.3 Ouvrage en ligne (sans DOI)

Auteur, A. (Année). *Titre de l'ouvrage*. Editeur. URL

Farley-Chevrier, F., Gagnon, M. (2004). *Guide de la recherche documentaire*. Presses de l'Université de Montréal.

2. Citer un chapitre d'un ouvrage imprimé, contribution dans un livre

2.1 Chapitre d'ouvrage imprimé

Auteur, A. A. (Année). Titre de la contribution. Dans B. Nom, C. Nom, & D. Nom (dir.), *Titre du livre* (édition, volume, p. X–Z). Maison d'édition.

Auteur, A. A. (Année). Titre de la contribution. Dans B. Nom, & C. Nom (dir.), *Titre du livre* (p. X–Z). Maison d'édition.

Chouchena, O., Soulé, M., & Noël, J. (2004). Les grands-parents dans la dynamique normale ou pathologique des enfants. Dans S. Lebovici, R. Diatkine, & M. Soulé (dir.), *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent* (2^e éd., vol. 4, p. 2633–2660). Presses universitaires de France.

Rossignol, M. (2008). Expressions faciales émotionnelles et biais émotionnels dans les troubles dépressifs et anxieux. Dans S. Campanella, & E. Streel (Eds.), *Psychopathologie et neurosciences : questions actuelles de neurosciences cognitives et affectives* (p. 150–167). De Boeck Université.

¹⁰ Le DOI est le Digital Object Identifier, il s'agit d'un identifiant numérique facilitant une identification pérenne et l'utilisation de base de données bibliographiques et de citations plus fiables.

2.2 Chapitre d'ouvrage en ligne (avec DOI)

Auteur, A. A., Auteur, B. B., & Auteur, C. C. (Année). Titre du chapitre. Dans B. Auteur (dir.), Titre de l'ouvrage, (p). Edition. URL

Lebovici, S. (2004). Psychiatrie générale et psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Dans S. Lebovici (dir.), *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent* : 4 volumes (p. 15-21). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.diatk.2004.01.0015>

2.3 Chapitre d'ouvrage en ligne (sans DOI)

Auteur, A. A., Auteur, B. B., & Auteur, C. C. (Année). Titre du chapitre. Dans B. Auteur (dir.), *Titre de l'ouvrage*, (p). Edition.

Del Mar, C., Hoffman, T., & Glasziou, P. (2017). Information needs, asking questions, and some basics of research studies. In T. Hoffmann, S. Bennett, & C. Del Mar (dir.), *Evidence-based practice across the health professions* (3rd ed., p. 16-40). Elsevier.

3. Citer un article dans un périodique

3.1 Article dans un périodique imprimé

Auteur, A. A. Auteur, B. B., & Auteur, C. C. (Année). Titre de l'article. *Titre du périodique*, volume(numéro), pages

Amadiou, F., & Tricot, A. (2006). Utilisation d'un hypermédia et apprentissage : deux activités concurrentes ou complémentaires. *Psychologie française*, 51(1), 5-23.

3.2 Article dans un périodique en ligne

Auteur, A. A., Auteur, B. B., & Auteur, C. C. (Année). Titre de l'article. *Titre du périodique*, volume(numéro), pages. URL

Tricot, A. (2021). Le numérique permet-il des apprentissages scolaires moins contraints ? Une revue de la littérature. *Éducation et sociétés*, 45, 37-56. <https://doi.org/10.3917/es.045.0037>

4. Citer un mémoire ou une thèse

4.1 Mémoire ou thèse imprimé

Auteur, A. (Année). *Titre du mémoire ou de la thèse*. [Type de publication - mémoire, thèse : discipline]. Université / établissement de soutenance.

Foy, M. (2017). *La formation des éducateurs des associations éducatives pour la jeunesse de l'archidiocèse de Paris*. [Mémoire de master 2 MEEF non publié]. Institut Catholique de Paris.

4.2 Mémoire ou thèse en ligne

Auteur, A. (Année). *Titre du mémoire ou de la thèse*. [Type de publication - mémoire, thèse : discipline]. Université / établissement de soutenance. URL

Galand, B. (2001). *Nature et déterminants des phénomènes de violence en milieu scolaire*. [Thèse de doctorat]. Université Catholique de Louvain. <http://dial.academielouvain.be/vital/access/manager/Index>

5. Citer des actes de congrès, de colloques

5.1 Actes de congrès, de colloques publiés

Auteur, A. (Année). Titre de l'article. In *Titre du congrès / colloque*, (p. xxx-xxx). Editeur.

Dupriez, V., & Dumay, X. (2006). L'égalité des chances à l'école : analyse d'un effet spécifique de la structure scolaire. In *La qualité pour tous les élèves, l'école face aux inégalités : actes du 4e congrès des chercheurs en éducation* (p. 23–24). Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique.

5.2 Actes de congrès, de colloques publiés et disponibles en ligne

Auteur, A. (Année). Titre de l'article. Dans *Titre du congrès / colloque*, (p. xxx-xxx). Date de consultation et site

Adennasser, N. (2008). Vers un référentiel de management de la qualité dans l'enseignement supérieur. Dans. *25e congrès de l'AIPU* (p. 25–57). Récupéré le 17 février 2018 : <http://www.aipu2008-montpellier.fr/>

6. Citer un site WEB

6.1 Site Web sans nom

Nom complet de l'organisme responsable du site web. (Année). *Titre de la page*. Récupéré le JJ/MM/AAAA sur URL.

Carnet de recherche proposé par Hypothèses (2020). *Communauté éducative inclusive*. Récupéré le 10 juillet 2021 sur <https://comeducinclu.hypotheses.org>

6.2 Site Web avec nom

Auteur, A. (Année). *Titre de la page*. Récupéré le JJ/MM/AAAA sur URL.

Feyereisen, P. (2002). *Le vieillissement cognitif*. Récupéré le 15 mars 2021 sur le site Web de l'Université catholique de Louvain, Unité de cognition et développement <http://www.code.ucl.ac.be/vico.html>

7. Citer un support audiovisuel

7.1 Avec nom d'auteur

Auteur, A. (Mention de responsabilité). (Année). *Titre du document* [Support]. Maison d'édition.

Cochetel, G., & Édouard, M. (2008). *Auxiliaire de vie scolaire : accompagner l'élève handicapé* [DVD]. CRDP d'Auvergne.

7.2 Sans nom d'auteur

Titre de l'œuvre [format]. (Année). Pays d'origine : Editeur. Récupéré sur URL

Interview de Monsieur Alexandre Heeren : Le réentraînement attentionnel [Podcast]. (2010). Belgique : Institut de Psychologie de l'Université Catholique de Louvain. Récupéré sur <http://podcast.uclouvain.be/xSlvdqCpYO>

ANNEXE 5. Bibliographie sur la recherche

- Beaud, S. (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'« entretien ethnographique ». *Politix*, 35(3), 226-257.
- Boutin, G. (2018). *L'entretien de recherche qualitatif, Théorie et pratique*. PUQ.
- Dewey, J. (2006). *Logique ; la théorie de l'enquête*. PUF.
- Fortin, M.-F. (2010). *Fondements et étapes du processus de recherche, Méthodes quantitatives et qualitatives* (2^e éd). Chenelière Éducation.
- Guibert, J., & Jumel, G. (1997). *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*. Armand Colin.
- Guigue-Durning, M. (1995). *Les mémoires en formation, entre engagement professionnel et construction de savoirs*. L'Harmattan.
- Laot, F., & Rogers, R. (2015). *Les sciences de l'éducation Émergence d'un champ de recherche dans l'après-guerre*. Presses Universitaires de Rennes.
- Lemieux, C. (2012). Problématiser. Dans S. Paugam (dir). *L'enquête sociologique*, (p. 27-51). PUF.
- Mialaret, G. (2004). *Les méthodes de recherche en sciences de l'éducation*. PUF.
- Mialaret, G. (2010). *Le nouvel esprit scientifique et les sciences de l'éducation*. PUF.
- Mutuale, A., & Berger, G. (2020). *S'engager dans la recherche en sciences humaines et sociales, Le champ de l'éducation*. ESF-Sciences humaines.
- Paille, P., & Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4^e éd). Armand Colin.
- Thievenaz, J. (2019). Chapitre 1. John Dewey et la théorie de l'enquête. Dans P. Carré (dir.), *Psychologies pour la formation*. (p. 19-33). Dunod.
- Van der Maren, J.-M. (1996). *Méthodes de recherche pour l'éducation* (2^e éd.). De Boeck Université.

Annexe 6. Contenu de la couverture du mémoire

La présentation type de la couverture du mémoire est la suivante. L'introduction d'une image ou d'un visuel en couverture est acceptée :

<p style="text-align: center;">Institut Catholique de Paris</p> <p style="text-align: center;">Faculté d'Education et de Formation</p> <p style="text-align: center;">Etablissement de formation</p> <p style="text-align: center;">Mémoire de Master</p> <p style="text-align: center;">Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation</p> <p style="text-align: center;">Mention :</p> <p style="text-align: center;">Parcours «.....»</p> <p style="text-align: center;">ANNEE</p> <p style="text-align: center;">TITRE DU MEMOIRE</p> <p style="text-align: center;">SOUS TITRE DU MEMOIRE (facultatif)</p> <p>Présenté par : Prénom NOM de l'étudiant(e) Sous la direction de : Prénom NOM du directeur de mémoire</p>
--